

CAUTION

Nom et Prénom
Régime Matrimonial
Date de Naissance
Adresse
Profession
Date d'Embauche

Lieu

Revenus Nets Mensuels

€ euros

Téléphone..

Domicile
Bureau
Portable

ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

TEXTE A REPRODUIRE INTEGRALEMENT DE LA MAIN DE LA CAUTION

« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte,

Je soussignée **BAY Agnès**

- déclare me porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement des loyers, charges, taxes, impôts, réparations locatives et tous intérêts et indemnités dus par **Monsieur BAY Lucas**

en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée de 3 ans à compter du **1^{er} Juin 2018** pour les locaux situés dans l'immeuble sis **22 Avenue Anatole France 54000 Nancy**, bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis.

-J'ai noté que le montant initial du loyer, et des provisions sur charges s'élève à **5 100€ (cinq mille cent euros) par an**, payable par mois d'avance, et révisable annuellement selon la variation de l'indice de révisions des loyers sur quatre trimestres. Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code Civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée dudit bail renouvelé deux fois pour la même durée, soit jusqu'au **01/06/2027**. Toutefois, le présent acte de cautionnement prendra fin à la date du congés régulièrement délivré par **Monsieur BAY Lucas**, si un nouveau coloctaire figure au bail ou à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet du congés dans le cas contraire. En cas de vente des locaux, le locataire restant dans les lieux, mon engagement de caution solidaire vaudra également au profit du nouveau propriétaire.

Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation."

Pour l'exécution éventuelle de cet engagement, en cas de litige, le tribunal de NANCY sera seul compétent.

Fait à
Le

Signature

IMPORTANT : ce document devra être convenablement rempli faute de quoi l'engagement de location ne pourra être concrétisé.